

Agir pour un service public funéraire de qualité

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



Sommaire

05

Éditorial

06

Un service public funéraire
de qualité en région parisienne

08

Les chiffres clés

10

L'actualité de l'année 2018

12

Le contrat de délégation pour le service
extérieur des pompes funèbres (SEPF)

16

L'accompagnement des services d'état civil
et des familles

20

La compétence dite « cimetières »

22

La centrale d'achat : simplifier la gestion
et maîtriser les budgets

24

**Les crématoriums :
cinq équipements de proximité
au service des familles**

- Crématorium du Mont-Valérien
à Nanterre
- Crématorium du Val de Bièvre
à Arcueil
- Crématorium du Parc à Clamart
- Crématorium
de Champigny-sur-Marne
- Crématorium de Montfermeil

32

Les chambres funéraires

- Chambre funéraire de Nanterre
- Chambre funéraire de Montreuil

34

Liste des délégués

Conformément à
l'article L 5211-39
du Code général
des collectivités
territoriales, ce rapport
rend compte des
activités propres au
syndicat et des actions
conduites sous
son autorité au cours
de l'année 2018.



Éditorial



Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP

Le SIFUREP agit en Île-de-France, pour un service public funéraire de qualité auprès de ses adhérents, depuis 1905. Une expertise et une expérience plus que centenaire dans le domaine complexe et très spécifique du funéraire qui font du SIFUREP un acteur public qui compte et se développe.

Il est essentiel, dans ce moment douloureux que constituent la séparation et le deuil, que le service public puisse garantir la sécurité juridique et fasse preuve de l'humanité nécessaire à l'accompagnement des proches et des défunts, grâce à un accès égal et pérenne, et à une offre de services funéraires de qualité, à prix décents.

Pour mener sa mission de service public et défendre les intérêts des familles endeuillées, je me réjouis que le SIFUREP puisse proposer ses services à de plus en plus de collectivités franciliennes puisque **d'ici la fin de l'année 2019, le SIFUREP comptera 105 collectivités adhérentes**. Cette progression des adhésions est le reflet de l'attractivité des services proposés par le syndicat dans le domaine très spécifique du funéraire, à savoir :

- un contrat de délégation de service extérieur des pompes funèbres qui a été renégocié au cours de l'année 2018 dans l'intérêt des collectivités et des usagers,
 - un suivi rigoureux et exigeant de la gestion des équipements pour répondre aux besoins des familles et grâce auquel d'importants travaux de rénovation et d'amélioration du crématorium de Montfermeil ont notamment été réalisés,
 - un accompagnement et des conseils en continu dans l'application des réglementations et dans l'information aux administrés,
 - les services d'une centrale d'achat qui permet d'accéder à des marchés mutualisés en matière de gestion des cimetières,
 - un partage d'études et de réflexions prospectives sur les enjeux du funéraire, notamment lors du colloque annuel qui réunit de plus en plus de monde.
- Le SIFUREP croit en la régulation et à la mutualisation pour proposer un service public rigoureux et novateur dans un domaine où écoute et proximité sont essentiels.

Je tiens à remercier les élus du Bureau, les délégués et l'équipe du syndicat qui s'investissent dans leur mission et les adhérents qui sont, chaque année, plus nombreux à nous faire confiance.

Un service funéraire de qualité en région parisienne

DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC INDISPENSABLES

Le funéraire est un domaine particulier. Il s'agit tout d'abord d'une mission de service public que, malheureusement, tout citoyen sollicite à un moment donné, dans une situation de deuil et donc de vulnérabilité. C'est par ailleurs un secteur ouvert à la concurrence, avec de forts enjeux économiques. Cette particularité renforce les exigences de transparence et interroge sur le rôle que doivent avoir les pouvoirs publics pour réguler le marché.

Syndicat mixte créé en 1905, le SIFUREP a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour les collectivités adhérentes.

À l'écoute des évolutions sociales, humaines et culturelles, le SIFUREP :

- veille à l'amélioration continue de l'accueil des familles, à la possibilité pour tous d'accéder à un service public funéraire et à des équipements de qualité à un prix maîtrisé,
- accompagne et conseille les collectivités et leurs services dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés,
- engage des études prospectives et réunit des experts autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, pour anticiper les besoins à venir. Ces missions sont exercées avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées et des communes.



DES COMPÉTENCES DIVERSIFIÉES

• La compétence historique du **service extérieur des pompes funèbres** : le SIFUREP a conclu le 1^{er} janvier 2013, et jusqu'au 31 décembre 2018, avec le délégataire OGF, un contrat de délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres. Le délégataire OGF gère également deux chambres funéraires à Nanterre et Montreuil.

• La compétence « **crématoriums** » : le SIFUREP gère cinq crématoriums : Mont-Valérien à Nanterre, Val de Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart, Champigny-sur-Marne et Montfermeil.

• La compétence « **cimetières** » : le SIFUREP assure la gestion des cimetières de collectivités qui souhaitent en déléguer la gestion.

Par ailleurs, le SIFUREP accompagne et guide les collectivités dans la gestion de leur cimetière avec une **centrale d'achat** permettant la mutualisation des marchés publics de fourniture de travaux et de services.

À ce jour, 54 collectivités sont adhérentes à cette centrale d'achat.

À l'écoute des évolutions sociales, humaines et culturelles, le SIFUREP exerce ses missions avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées et des communes.

DES FINANCES MAÎTRISÉES

Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **1 005 062 €**. Elles sont constituées en quasi-totalité des frais de contrôle versés par les délégataires, au titre des contrats de délégation de service public conclus par le syndicat, la cotisation des communes adhérentes au syndicat, les cotisations à la centrale d'achat ainsi qu'aux marchés subséquents liés et des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Pour la section d'investissement, les recettes sont constituées en totalité par les amortissements, l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, le remboursement des investissements pour le cimetière de Villetaneuse, le résultat d'investissement reporté, et le fonds de compensation pour la TVA pour 190 883 €.

Les dépenses

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **810 221 €** (hors restes à réaliser). Elles sont essentiellement constituées par :

- les charges à caractère général : **278 813 €** qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du syndicat, et à l'accomplissement de ses missions ;
- les charges du personnel : **406 820 €** ;
- les autres charges de gestion courante : **124 348 €**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à **38 444 €**.



LA VOIX DES USAGERS VIA LA CCSPL

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) permet la participation des associations d'usagers. Elle est chargée d'examiner le rapport du SIFUREP et les rapports des délégataires de service public ainsi que les cocontractants de contrats de partenariat. Elle est consultée, pour avis sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de partenariat, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le lancement de la procédure.

Les associations membres de la commission sont : Vivre son deuil Île-de-France, Association nationale crémaliste, Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL), Association Familiales de France, Association UFC QUE CHOISIR Île-de-France, Association Force Ouvrière des Consommateurs.

Au cours de l'année 2018, la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 6 novembre, pour examiner les rapports d'activité des délégataires, en application de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales.



**SERVICE EXTÉRIEUR
DES POMPES FUNÈBRES**

CHAMBRES FUNÉRAIRES

- **Nanterre** : contrat entré en vigueur le 4 octobre 2007.
Déléataire OGF
1 585 admissions en 2018
- **Montreuil** : contrat entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008.
Déléataire : OGF
848 admissions en 2018

CRÉMATORIUMS

- **Montfermeil**
Ouvert en 1998.
Délégataire : OGF
955 crémations en 2018
- **Mont-Valérien à Nanterre**
Ouvert en 1999.
Délégataire : OGF
1 807 crémations en 2018
- **Val de Bièvre à Arcueil**
Ouvert en 2002.
Délégataire : Société Groupement Funéraire Francilien (G2F)
1 455 crémations en 2018
- **Parc à Clamart**
Ouvert en 2007.
Délégataire : OGF
1 678 crémations en 2018
- **Champigny-sur-Marne**
Ouvert en 2007.
Délégataire : SEM Services funéraires de la ville de Paris
1 537 crémations en 2018

En 2018, le Comité syndical du SIFUREP* s'est réuni à quatre reprises et a adopté **quarante délibérations**.

Le syndicat a conclu **douze marchés dont neuf pour la centrale d'achat.**

* Retrouvez en pages 34-35 la composition du Comité syndical.

LE SYNDICAT

1905

Date de création
du syndicat

105

collectivités
adhérentes

Un territoire
de plus de
4 millions
d'habitants

LA CENTRALE D'ACHAT

54 collectivités
adhérentes à la
centrale d'achat

14 marchés
proposés

[illegible]

L'actualité de l'année 2018

ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

EN 2018, **614 000 PERSONNES** SONT DÉCÉDÉES EN FRANCE, SOIT 11 000 DE PLUS QU'EN 2017.

Cette mortalité en hausse depuis une décennie est due au fait que la génération du babyboom (naissances dans les années 40) arrive à des âges de plus forte mortalité. Entre 2010 et 2018, le nombre de décès en France est ainsi passé de 551 000 à 614 000.

EN ÎLE-DE-FRANCE, **75 956 PERSONNES** SONT DÉCÉDÉES EN 2018.

DE NOUVELLES ADHÉSIONS

En 2018, les communes de Méry-sur-Oise et de Villiers-le-Bel rejoignent le SIFUREP qui regroupe désormais 105 adhérents.

11^E COLLOQUE

Mardi 9 octobre 2018 le SIFUREP organisait son colloque funéraire annuel. Cette édition dont le thème était « Les espaces confessionnels dans les cimetières » a connu une forte affluence : 158 participants représentant plus de soixante collectivités adhérentes, acteurs publics, professionnels du funéraire, journalistes et universitaires. Ce fut l'occasion d'échanger sur la demande croissante de création ou de développement d'espaces confessionnels que doivent gérer les collectivités. Face à ces demandes de plus en plus fréquentes, les communes se sentent dépourvues de solutions et se demandent si les satisfaire n'est pas contraire au principe de la neutralité des cimetières.

Maître **Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE**, avocate, a présenté ce que la législation et la réglementation en vigueur permettent de faire. **Tanguy CHATEL** et **Gil LABESCAT**, sociologues des religions, sont revenus sur la résurgence du phénomène spirituel qui questionne la laïcité jusque dans les cimetières. Et pour clore, **Patrick LOIZEAU**, responsable de cimetières, a témoigné de son expérience de gestion au quotidien des carrés confessionnels sur les sites dont il a la responsabilité. Enfin, il y eut de riches échanges entre les intervenants et les participants.

Un compte-rendu synthétique, ainsi que l'intégralité des interventions du colloque sont en vidéo, accessible via : www.sifurep.com

L'édition 2019 est programmée le mardi 8 octobre et sera consacrée à : « L'accompagnement des familles face à la mort, un enjeu de service public pour les communes ».

LES TEMPS DE MÉMOIRE DES CRÉMATORIUMS

Une cérémonie de temps de mémoire a été proposée dans les cinq crématoriums du SIFUREP : Arcueil, Champigny-sur-Marne, Clamart, Nanterre, Montfermeil et au crématorium des Joncherolles. Cette cérémonie a été l'occasion pour les familles qui ont vécu le décès d'un proche incinéré dans l'année écoulée de se recueillir et de marquer le souvenir du défunt.



ÉDITION DU NOUVEAU GUIDE DES OBSÈQUES

Le SIFUREP a actualisé, début 2019, son guide des obsèques. Ce guide est destiné à informer les familles sur les démarches à effectuer lors du décès d'un proche. Édité par le SIFUREP, il a vocation à être mis à disposition du public dans les agences OGF et dans les services d'états civil des communes adhérentes pour guider les personnes endeuillées dans leurs démarches.

REFONTE DE L'ENCART TARIFAIRE

Le guide des obsèques est complété d'un encart sur les engagements tarifaires du délégataire OGF. Ce document d'information tarifaire a lui aussi été actualisé et clarifié pour permettre une meilleure compréhension des tarifs.

CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières portant sur la gestion des opérations funéraires, la chambre régionale des comptes a examiné les services de plusieurs entités majeures du domaine du funéraire : le SIFUREP, la ville de PARIS, la société d'économie mixte des pompes funèbres (SAEMPF), le syndicat d'équipement et d'aménagement des pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA).

Cette enquête rendue publique fin 2018 met en exergue deux particularités du secteur funéraire : d'une part, la singularité qui s'attache à un acte d'achat effectué par un entourage fragilisé, d'autre part, la concurrence que se livrent les communes et les entreprises privées pour la réalisation de prestations qui relèvent de l'exécution d'un service public.

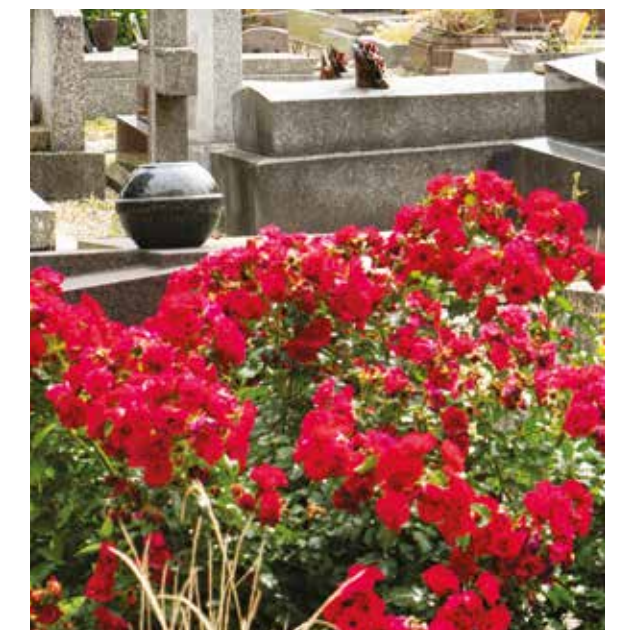
La Cour des comptes estime indispensable que la législation soit renforcée pour protéger les familles, assurer une transparence des prix, redéfinir la mission de service public et prendre les dispositions garantissant son respect par les opérateurs. Le rapport a souligné la qualité et la conformité de la gestion du SIFUREP et l'importance de son rôle.

NÉGOCIATIONS DU NOUVEAU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

L'année 2018 a été marquée par les négociations sur la procédure de concession portant délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres. Ces négociations ont abouti à ce que le Comité décide, le 6 décembre 2018, de confier à OGF la convention de délégation de service public mise en application à partir de janvier 2019. Ce choix a été guidé par l'importance d'assurer la continuité de l'accès à un service d'obsèques cadré, dont le prix est fixé contractuellement et de l'intérêt pour les familles et les communes adhérentes de la prise en charge des obsèques d'enfants de moins d'un an et des personnes dépourvues de ressources.

DÉVELOPPEMENT DE LA CENTRALE D'ACHAT

Au printemps 2018, 45 collectivités sur les 53 adhérentes à la centrale d'achat ont confirmé leur intérêt pour le nouveau marché de reprises des concessions. Par comparaison, elles n'étaient qu'une dizaine en 2012. Preuve que la volonté d'être au plus près des besoins des communes avec la centrale d'achat correspond à un besoin. C'est d'ailleurs cette logique qui a guidé le SIFUREP à travailler sur un nouveau marché, disponible à compter de l'automne 2019. Ce marché accompagne les collectivités dans la prise en charge du transport des corps des personnes décédées de mort naturelle à leur domicile que les communes doivent désormais prendre en charge.



Le contrat de délégation pour le service extérieur des pompes funèbres (SEPF)

LA GARANTIE D'UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE

La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres et a donné aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Elle permet néanmoins aux communes d'assurer le service extérieur des pompes funèbres, soit directement, soit par voie de gestion déléguée.

En sa qualité de délégataire officiel du service extérieur des pompes funèbres sur le territoire du SIFUREP, et dans le cadre de sa mission, PFG* ne bénéficie pas d'exclusivité. Les familles restent libres de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix.

LE CONTRÔLE DU SIFUREP

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP contrôle, pour le compte des collectivités adhérentes, la qualité des services et négocie les tarifs d'obsèques pour garantir aux familles une transparence des coûts et un service public funéraire de qualité. Le syndicat s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, notamment, la continuité du service et l'égalité de traitement pour tous les administrés. Le SIFUREP veille à la protection des intérêts des familles.

LA MISSION DU DÉLÉGATAIRE OGF

À l'issue d'une procédure de délégation de service public, la convention pour le service extérieur des pompes funèbres a été attribuée à la société OGF (marque commerciale PFG - Pompes Funèbres Générales), pour une durée de six ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018.

Le délégataire a obligation de rendre compte annuellement au syndicat des prestations délivrées aux familles, de la qualité des services rendus par ses agences et de l'évolution des tarifs des prestations, et ce pendant toute la durée de la délégation.

PFG PEUT ÊTRE SOLlicitÉ 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7 POUR PROCÉDER À TOUT ENLÈVEMENT DES CORPS SUR LA VOIE PUBLIQUE ET AU TRANSPORT EN CHAMBRE FUNÉRAIRE.



* PFG : Pompes Funèbres Générales, nom commercial d'OGF.

LES AVANTAGES POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

• **Une grille complète de tarifs** valables sur le territoire du SIFUREP : **prix inférieurs de 6 %** en moyenne par rapport au tarif général d'OGF.

• **Un engagement tarifaire : un service d'obsèques négocié** qui permet de proposer aux familles un service complet de prestations. Ce service distingue inhumation et crémation :

- tarif « inhumation » : **1 935 € TTC**

- tarif « crémation » : **1 541 € TTC**

Ceci permet aux familles qui le souhaitent d'avoir un service de qualité, avec des tarifs compétitifs, et de comparer avec les devis d'autres opérateurs funéraires.

Ce service complet d'obsèques comprend :

- l'organisation et la préparation des obsèques ;
- le convoi avec corbillard et chauffeur ;
- les porteurs au convoi ;
- l'aide et l'accompagnement d'un maître de cérémonie ;
- le cercueil ;
- le capiton ;
- l'emblème.

• **Des conditions particulières pour les obsèques d'enfants** avec : la **gratuité des obsèques** (préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie et convoi ainsi que la fourniture d'un cercueil, lorsqu'un certificat de décès a été établi) **pour les enfants de moins d'un an**. Et la **prise en charge à 50 %** des frais d'obsèques **pour les enfants de moins de seize ans** (sur les mêmes prestations).

• **La prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes**, dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du centre communal d'action sociale (CCAS).

LES CONDITIONS DU SERVICE CONTRACTUEL

LE CONTRAT S'APPLIQUE POUR LES DÉFUNTS QUI REMPLISSENT LES CONDITIONS CUMULATIVES SUIVANTES :

- LE DÉFUNT EST DOMICILIÉ SUR LE TERRITOIRE D'UNE COMMUNE DU SIFUREP,
- LE DÉFUNT EST DÉCÉDÉ SUR LE TERRITOIRE D'UNE DES COMMUNES DU SIFUREP OU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PARIS,
- LA MISE EN BIÈRE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE SUR LE TERRITOIRE DU SIFUREP OU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PARIS,
- LA CÉRÉMONIE, L'INHUMATION OU LA CRÉMATION DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES SUR LE TERRITOIRE DU SIFUREP.

La SIFUREP a négocié pour le compte des adhérents, des tarifs et des services dans un souci d'accès à une offre de qualité à coûts maîtrisés inférieurs aux tarifs partagés par les organismes funéraires privés.

L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

Le périmètre d'application du contrat de délégation pour le service extérieur des pompes funèbres s'est étendu en 2018 avec les nouvelles adhésions de Garches, Saint-Cloud, Saint-Ouen-l'Aumône et Sucy-en-Brie.

OGF a procédé à 4 680 obsèques en 2018 ce qui représente une baisse de - 0,99 % par rapport à 2017.

Ces **4 680 obsèques** se répartissent comme suit :

- **3 277 obsèques pour lesquelles le tarif général SIFUREP a été appliqué.** Les familles ont pu choisir librement les prestations qu'elles commandaient.
- **879 obsèques au tarif forfaitaire SIFUREP** (également appelé « engagement » ou « service contractuel »). Dans ce cas, les familles bénéficient d'obsèques complètes, dont les prestations sont fixées dans le cadre du contrat.
- **294 obsèques de personnes dépourvues de ressources suffisantes** et dont les frais sont pris en charge par OGF, **contre 296 en 2017.**
- **230 obsèques d'enfants de moins de un an,** contre 339 en 2017.
- **19 obsèques d'enfants de un à seize ans,** contre 21 en 2017.

OGF ÎLE-DE-FRANCE CERTIFIÉ PAR L'ORGANISME SGS

Depuis 2013, OGF a, quant à lui, mis en place une démarche de contrôle interne sous forme de visites mystères.

Ces visites contribuent à mesurer la qualité de l'accueil, de la prestation et du service rendu. Elles sont réalisées, chaque année, par SGS-ICS et INIT, selon un périmètre qui évolue tous les ans.

En 2018, 194 agences ont été auditées sur l'ensemble du territoire français, dont 35% en Île-de-France et sur 23 agences implantées sur une commune adhérente au SIFUREP : Antony, Bry-sur-Marne, Cachan, Charenton-le-Pont, Choisy-le-Roi, Issy-les-Moulineaux, Le Blanc-Mesnil, Le Kremlin-Bicêtre, Maisons-Alfort, Montfermeil, Nanterre, Noisy-le-Sec, Le Perreux-sur-Marne, Pierrefitte-sur-Seine, Pontoise, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Stains, Vanves, Villejuif, Villemomble, Villiers-sur-Marne, Vitry-sur-Seine.



LES VISITES MYSTÈRES DU SIFUREP

Dans le cadre de l'exécution de la délégation de service public (DSP) relative au service extérieur des pompes funèbres (SEPF), le SIFUREP exerce le contrôle de son délégataire (OGF) via des enquêtes mystères réalisées dans les agences PFG par un prestataire pour le compte du syndicat. Pour permettre un meilleur suivi des enquêtes terrain, il y a eu un changement de prestataire au cours de l'année 2018.

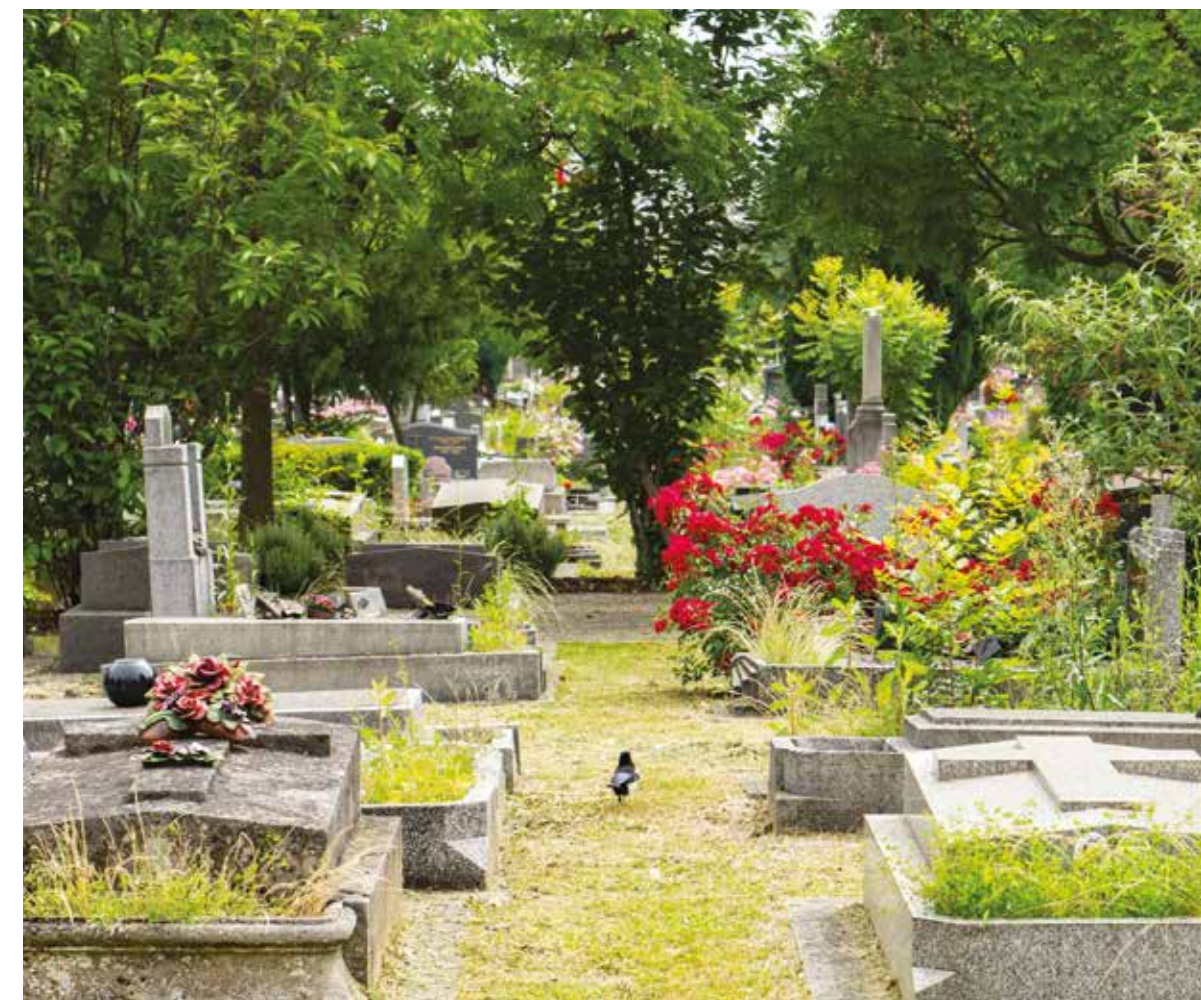
Pour rappel, les deux premières vagues (2014 et 2015) d'enquêtes clients mystères avaient permis de relever des insuffisances du service rendu et d'encourager le délégataire OGF à s'améliorer. Une troisième vague d'enquêtes a été organisée avec 74 visites dans des agences PFG des villes adhérentes au SIFUREP, en avril-mai 2017 puis en septembre 2017, afin de contrôler la progression

de la qualité de l'accueil et de l'application des nouveaux engagements tarifaires relatifs à l'inhumation et à la crémation.

Le rapport indique que la qualité de service a progressé grâce à une offre mieux présentée physiquement dans les agences. Le respect des procédures, lui, se maintient.

Deux points forts sont à retenir : l'évolution très positive du point de contrôle « environnement matériel » et le score élevé du critère « empathie » considéré comme une bonne qualité de service rendu à l'utilisateur.

Un point reste toutefois à améliorer : le respect des procédures qui doit conduire à la proposition systématique de l'offre SIFUREP en cas d'éligibilité du client. Le délégataire y travaille donc, en relation étroite avec le SIFUREP.



L'accompagnement des services d'état civil et des familles

UNE EXPERTISE AU SERVICE DES COMMUNES

Le syndicat met à la disposition des services d'état civil et des conservateurs de cimetières des communes adhérentes, son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.

Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

La réponse aux communes est faite sous 24h pour les questions urgentes et sous 48h dans les autres cas.

ENQUÊTE SUR LES TARIFS DES CIMETIÈRES

Le syndicat mène une enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes sur :

- les tarifs des concessions ;
- les taxes funéraires ;
- les travaux dans les cimetières (pour les villes ayant une régie communale) ;
- la destination des cendres.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE FUNÉRAIRE 2018 SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR L'ESPACE ADHÉRENT DU SIFUREP (RUBRIQUE CIMETIÈRES) ACCESSIBLE DEPUIS LE SITE INTERNET DU SYNDICAT : WWW.SIFUREP.COM

DES INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES SERVICES D'ÉTAT CIVIL

QUE FAIRE EN CAS DE DÉCÈS ?

• **Informar les familles de l'existence du contrat de délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres et de l'engagement contractuel.** Ce contrat permet de proposer aux familles, qui souhaitent en bénéficier, un service public dont la qualité et les tarifs sont garantis et contrôlés par le syndicat dans le respect des principes suivants : continuité du service, égalité de traitement, protection des intérêts des familles.

• **Remettre aux familles Le Guide des Obsèques et l'engagement contractuel.** Le guide a pour but d'informer les familles sur les démarches à effectuer et l'organisation des obsèques. L'engagement contractuel offre une référence tarifaire pour un convoi local. Ces informations permettent aux familles de comparer les prestations et, ainsi, choisir une entreprise funéraire.

• **En cas de décès d'un enfant de moins d'un an,** informer les familles que le délégataire assure la gratuité des obsèques (préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie et convoi ainsi que le cercueil), si un certificat de décès a été établi.

• **En cas de décès d'un enfant de moins de seize ans,** informer les familles qu'elles peuvent bénéficier d'une prise en charge, à hauteur de 50 %, par le concessionnaire des frais liés à la préparation et l'organisation des obsèques, aux formalités et démarches, à la cérémonie ainsi qu'au cercueil.

• **En cas de décès d'une personne dépourvue de ressources suffisantes** sur le territoire de la commune adhérente, les obsèques sont prises en charge par le délégataire et non par la commune, sur la base d'une attestation délivrée par le Centre communal d'action sociale (CCAS) après contrôle des ressources du défunt.

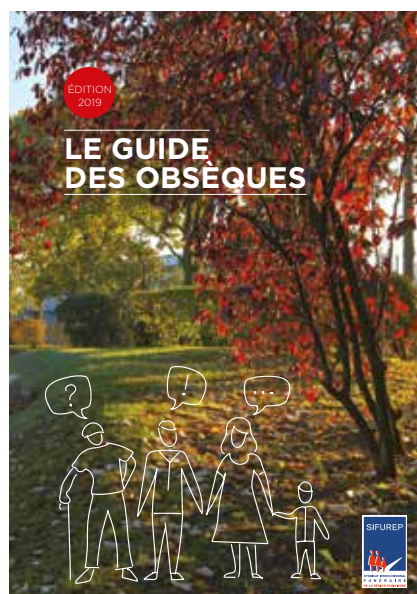




LE GUIDE DES OBSÈQUES : DEMANDEZ-LE

Le Guide des Obsèques, actualisé et réédité début 2019 par le SIFUREP, est un document qui a pour objectif d'aider les communes adhérentes, et plus particulièrement les services d'état civil, à informer les familles sur les démarches funéraires à effectuer lors d'un décès.

Ce guide est mis gratuitement à la disposition des services d'état civil et des cimetières des communes adhérentes. Il doit être diffusé et mis à la disposition du public au travers, notamment, des sites internet et des magazines municipaux. Il est accompagné d'un guide tarifaire actualisé sur le prix des prestations qui doivent être proposés aux familles endeuillées sur les communes adhérentes au SIFUREP.



VOUS POUVEZ
RETROUVER LA
DERNIÈRE ÉDITION DU
GUIDE DES OBSÈQUES ET
DE L'ENCART TARIFAIRE
SUR LE SITE INTERNET
DU SYNDICAT :
WWW.SIFUREP.COM,
RUBRIQUE **GUIDE DES
OBSÈQUES** ET RUBRIQUE
TARIF 2019.



QUE FAIRE SI LA FAMILLE EXPRIME LE DÉSIR DE PROCÉDER À UNE CRÉMATION ?

Informez les familles de l'existence du crématorium du SIFUREP le plus proche et leur indiquez que :

- le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public ;
- toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder à ces services ;
- les crématoriums disposent tous d'une ou plusieurs salles de cérémonie adaptées ;
- la famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse ;
- le personnel du crématorium peut assurer à la demande de la famille une cérémonie d'adieu simple, gratuitement.

Tous les équipements du SIFUREP disposent de jardins du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. La législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium le temps de décider du lieu de destination des cendres. Le syndicat a négocié dans les contrats de délégation de ser-



vice public que cette possibilité soit effective trois mois gratuitement.

Crémation d'une personne dépourvue de ressources suffisantes :

elle est gratuite dans les crématoriums du syndicat pour les personnes décédées sur le territoire des communes adhérentes.

À SAVOIR
SUR LE TERRITOIRE
DES COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES AU SIFUREP,
LES FAMILLES
BÉNÉFICIENT DE **TARIFS
PRÉFÉRENTIELS DANS
LES CRÉMATORIALS
DE NANTERRE
ET MONTFERMEIL.**



La compétence dite « cimetières »

UNE POSSIBILITÉ POUR AIDER LES COMMUNES DANS LEUR GESTION ET VALORISATION DE CE PATRIMOINE

La compétence « cimetières » concerne la création et/ou l'agrandissement, ainsi que la gestion de cimetières. Les collectivités sont libres de transférer ou non cette compétence au SIFUREP. En cas de transfert d'un ou plusieurs cimetières, le SIFUREP se substitue à la collectivité. Désormais, des syndicats intercommunaux de cimetières ou des communautés d'agglomération peuvent également choisir de transférer leur compétence « cimetières » au syndicat.

La contribution annuelle de la collectivité qui transfère sa compétence « Cimetières » au SIFUREP se calcule en fonction de quatre critères :

- les coûts d'administration du cimetière et de la gestion des concessions funéraires, calculés en fonction de la surface totale du cimetière;
- l'entretien du patrimoine bâti calculé en fonction de la surface du bâti par m² de SHON;
- l'entretien des espaces verts calculé en fonction de la surface des espaces verts par m²;
- l'entretien de la voirie, allées, espaces publics calculé en fonction de la surface de voirie par m².

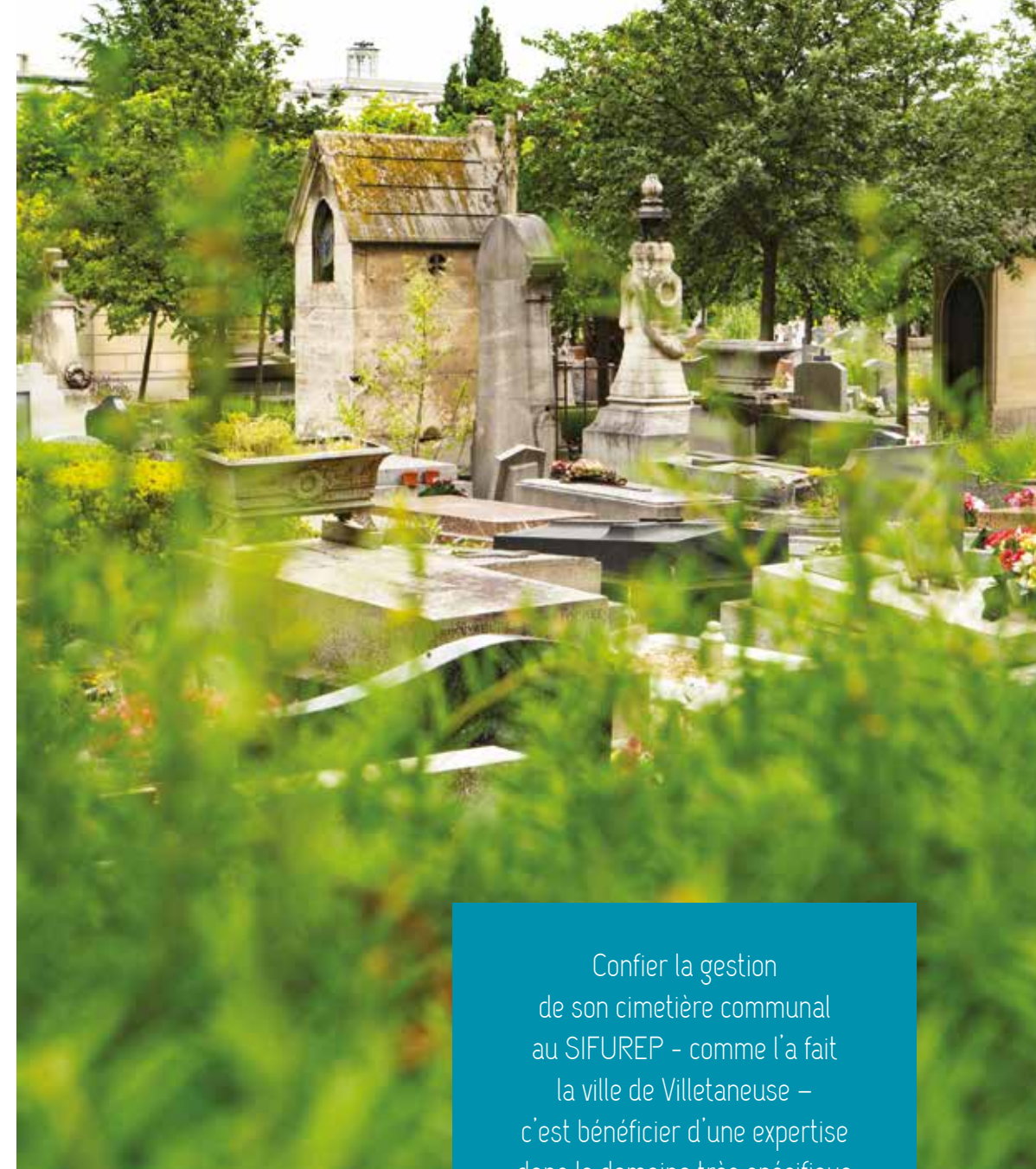
Les investissements sont établis en accord avec la commune et donnent lieu à un accord spécifique en fonction de la nature du programme et des modes de financements retenus.

UN EXEMPLE DE PARTENARIAT : LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES JONCHEROLLES

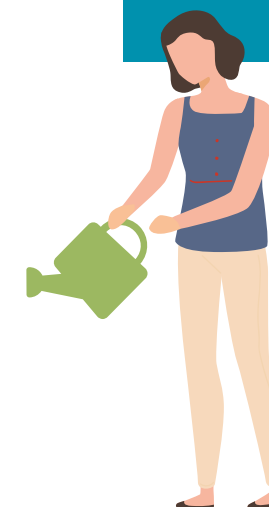
Depuis 2010, le SIFUREP a signé une convention de partenariat avec le syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ) à Villetaneuse. Le SIFUREP assure, pour le compte du SICJ, l'administration, les ressources humaines, ainsi que la gestion financière et celle des travaux entrepris dans le cadre de la rénovation du cimetière. Ce cimetière des Joncherolles est, avec les cimetières du Parc à Clamart, et de la Fontaine Saint-Martin à Valenton, l'un des trois grands cimetières intercommunaux conçu par l'architecte et urbaniste Robert Auzelle (1913-1983). Il est aussi l'un des grands cimetières paysagers de la région parisienne et le premier à avoir été équipé, après le Père-Lachaise, d'un crématorium. Une démarche environnementale a été mise en place pour supprimer l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien du site. Le cimetière s'est doté d'un plan de désherbage avec des méthodes alternatives (manuelles, thermiques ou mécaniques). Un rucher composé de cinq ruches a été installé.

De plus, pour que le cimetière retrouve un aspect paysager de qualité, un important chantier de réhabilitation des espaces verts a été lancé. En 2015, le jardin du souvenir a été rénové pour répondre au mieux aux attentes des familles en matière d'espaces de dispersion.

Et enfin, ce cimetière bénéficie d'un important programme de valorisation de son patrimoine avec des travaux pluriannuels de rénovation du bâti, accompagné d'un guide patrimonial et d'une nouvelle signalétique pour faire reconnaître le caractère remarquable de ce patrimoine architectural du XX^e siècle.



Confier la gestion de son cimetière communal au SIFUREP – comme l'a fait la ville de Villetaneuse – c'est bénéficier d'une expertise dans le domaine très spécifique qu'est le funéraire, tout en gardant la maîtrise de cet équipement public de proximité.



La centrale d'achat : simplifier la gestion et maîtriser les budgets

Les cimetières doivent répondre à de nouvelles obligations légales, à l'évolution des pratiques, des rites funéraires et à des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux. Pour accompagner les collectivités dans cette évolution, le SIFUREP a créé, en 2012 une centrale d'achat dont l'objectif est de simplifier la gestion des cimetières et maîtriser les coûts grâce à la mutualisation des achats.

HUIT RAISONS D'ADHÉRER À LA CENTRALE D'ACHAT

Adhérer à la centrale d'achat permet à la collectivité de bénéficier :

- de l'expertise technique et juridique du SIFUREP (les adhérents délèguent la procédure de passation des marchés à des experts du funéraire) ;
- de l'effet de la mutualisation sur les prix et les services associés ;
- d'une offre à la carte grâce à une diversité de marchés que vous pouvez solliciter selon vos besoins ;
- d'une intervention technique confiée à des professionnels du secteur (entreprises spécialisées dans le domaine du funéraire) ;
- de services d'information, de veille et d'accompagnement ;
- d'un traitement «grands comptes» adaptés aux besoins de toutes les collectivités (quelle que soit la structure ou la taille de la collectivité) ;
- de marchés clés en main qui vous permettent de vous concentrer sur vos projets ;
- d'une relation de proximité et de qualité avec un interlocuteur unique SIFUREP et d'un partage d'expériences entre adhérents.

UN DÉVELOPPEMENT QUI SE POURSUIT

- **54 communes adhérentes : quatre nouvelles collectivités en seulement un an, soit une augmentation de 8 % du nombre d'adhérents.**

- **14 marchés pour répondre à des besoins nombreux et diversifiés :**

- nettoyage et entretien des cimetières ;
- gestion des espaces verts ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des cimetières ;
- maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des cimetières ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration du patrimoine ;
- reprise et mise en œuvre d'un logiciel cimetière ;
- assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information des cimetières ;
- assistance relative à l'élaboration d'un plan de reprises de sépultures ;
- reprises administratives de sépultures (échues et abandonnées).

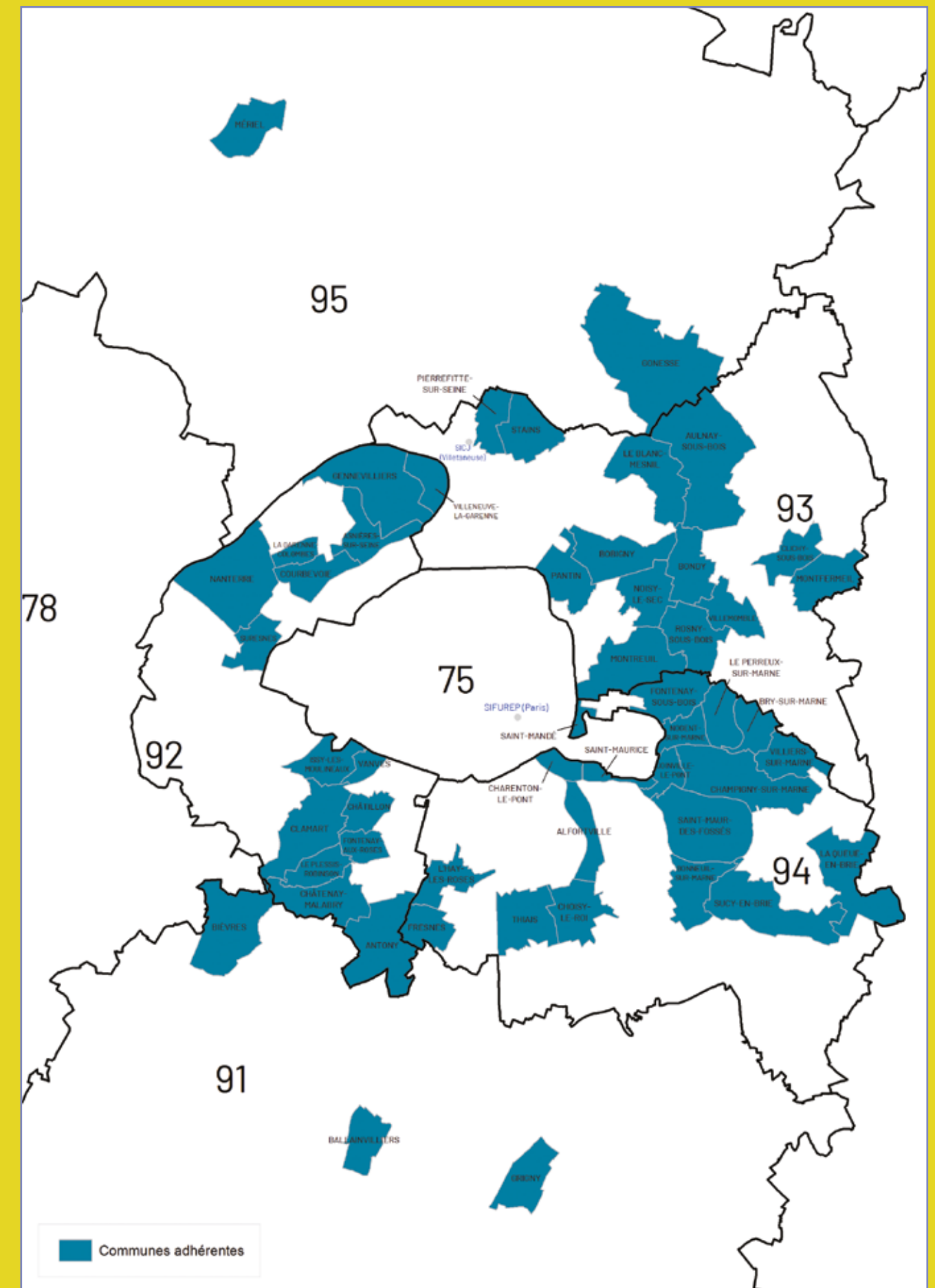
• À noter :

La volonté du SIFUREP, via sa centrale d'achat, d'être au plus près des besoins des communes l'a conduit à travailler sur un nouveau marché pour accompagner les collectivités dans la prise en charge du transport des corps des personnes décédées de mort naturelle à leur domicile que les communes doivent désormais prendre en charge. Il doit être disponible à l'automne 2019.

MATINÉE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES ENTRE ADHÉRENTS

Une fois par an, le SIFUREP propose une matinée dédiée à l'actualité de sa centrale d'achat pour présenter les nouveaux marchés, identifier de potentiels nouveaux besoins et partager les expériences avec les utilisateurs. En 2018 cette matinée a eu lieu en novembre. L'année 2019 étant marquée par l'arrivée à échéance de nombreux marchés et donc consacrée à leur relance, la matinée annuelle est programmée le 28 janvier 2020.

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES À LA CENTRALE D'ACHAT



Les crématoriums : cinq équipements de proximité au service des familles

LE RÔLE DU SIFUREP

Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le syndicat a négocié cinq contrats de délégation de service public pour répondre aux besoins des familles en équipements de proximité : Mont-Valérien à Nanterre, Val de Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart, Champigny-sur-Marne et de Montfermeil.

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP établit le cahier des charges, c'est-à-dire le contenu et les conditions d'exécution du service, négocie et fixe les tarifs et a en charge le contrôle de l'activité des délégataires pour le compte des collectivités adhérentes (contrôle de l'application des tarifs, du respect des obligations du délégataire et de la qualité de service...). Les familles peuvent ainsi bénéficier d'équipements de proximité et d'un service public funéraire de qualité.

LA MISSION DE SERVICE PUBLIC DES DÉLÉGATAIRES

À l'issue de procédures de délégation de service public, des conventions de concessions ont été signées avec :

- la société OGF pour les crématoriums du Mont-Valérien à Nanterre, du Parc à Clamart et de Montfermeil ;
- la société G2F pour le crématorium du Val de Bièvre à Arcueil ;
- la société d'économie mixte funéraire de la Ville de Paris pour le crématorium de Champigny-sur-Marne.

Les délégataires ont pour principale mission de construire et d'exploiter ces équipements mais aussi de garantir la continuité du service public. Ils rendent compte de leurs activités au SIFUREP, doivent respecter l'égalité entre tous les usagers et ouvrir l'accès aux équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées.

TEMPS DE MÉMOIRE : UN HOMMAGE RENDU AUX DÉFUNTS

Dans les crématoriums gérés par le syndicat, des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année en période de la Toussaint. Ces « Temps de mémoire » ou journées du souvenir ont pour but d'accompagner les familles qui ont perdu un proche dans l'année et choisi la crémation. Il s'agit d'un moment privilégié de recueillement, mais aussi d'échanges entre familles, structures gestionnaires, représentants du SIFUREP et représentants d'associations.

Les familles sont de plus en plus nombreuses à y participer par un geste symbolique, en apportant un objet personnel, en lisant des textes ou simplement en citant les noms de leurs défunts. Un environnement musical permet à chacun de se remémorer le souvenir des disparus.

LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE SERVICE RENDU

Aux crématoriums de Nanterre, Arcueil et Clamart, des registres sont mis à la disposition des familles et du public pour recueillir leurs appréciations sur la qualité des services et des prestations proposées et exécutées lors de la crémation. Afin de s'assurer du respect continu des engagements qualité pris vis-à-vis des usagers des crématoriums de Nanterre, Arcueil et Clamart, une démarche de certification de services a été engagée par OGF et G2F.

À l'issue d'audits réguliers, réalisés par l'organisme certificateur SGS ICS, les trois crématoriums ont obtenu la certification Qualicert le 14 janvier 2014 garantissant un niveau de qualité optimal dans l'accueil et le déroulement du dernier hommage.

Le crématorium de Champigny-sur-Marne a, quant à lui, été audité en mars 2018 par l'AFNOR et a obtenu la double certification ISO 9001 et 14001.



CHIFFRES CLÉS 2018 DES CRÉMATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE

17
crématoriums
dont 5 gérés
par le SIFUREP

25 072*
crémations
réalisées,
soit 2,21% de plus
par rapport à 2017

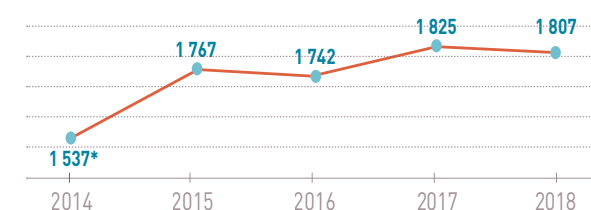
7 432
crémations
réalisées dans
les équipements
du SIFUREP

*Ce total des crémations en Île-de-France représente environ 33,0% des décès. Ce taux reste en retrait par rapport à celui constaté au niveau national, qui est estimé à 37,9%.

CRÉMATORIUM DU *Mont Valérien* À NANTERRE

Suite à la procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP pour la construction et l'exploitation du crématorium de Nanterre, la convention de concession a été attribuée le 7 juillet 1997 à la société OGF. L'activité du crématorium du Mont-Valérien a débuté en 1999. D'important travaux d'investissement avaient été réalisés en 2014 pour une mise aux normes et des agrandissements. Il n'y a pas eu d'intervention en 2018.

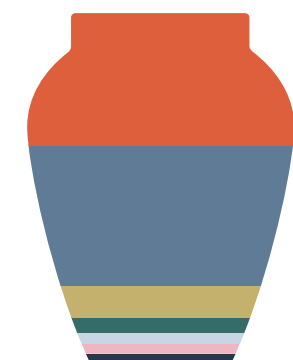
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2014



Le nombre de crémation s'élève à 1 807 pour l'année 2018, soit une baisse de l'activité de 1% par rapport à 2017

* La baisse de l'activité en 2014 est due aux travaux réalisés cette année là.

LE DEVENIR DES CENDRES



- 40% Dispersion
- 37,7% Caverne
- 9,2% Columbarium
- 4,4% Dépôt au crématorium
- 3,1% Remise des urnes aux familles
- 2,8% Remise des urnes aux entreprises de pompes funèbres
- 2,8% Non communiqué



Composition
de l'équipe
du crématorium
**4 personnes
à temps complet**

Tarif de crémation
en 2018

540,74 €

soit une hausse de +2,39 %
par rapport à 2017,
conformément à la formule
d'actualisation prévue au
contrat.

Total des recettes
911 324 €

Résultat net
130 673 €

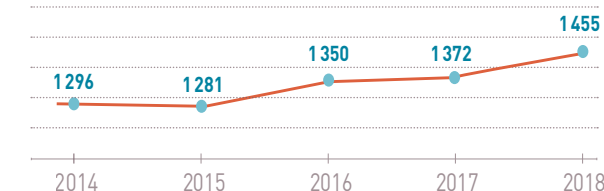
i **POUR PLUS D'INFORMATIONS**
sur le crématorium de Nanterre,
vous pouvez consulter le site Internet :
crematorium-nanterre.fr

CRÉMATORIUM DU *Val de Bièvre* À ARCUEIL

La construction et l'exploitation de l'équipement ont été confiées par le syndicat à la société G2F, suite à une procédure de délégation de service public. La convention de concession a été signée le 5 avril 2000.

Cet équipement est ouvert depuis 2002. En 2018, il n'y a pas eu d'intervention marquante sur cet équipement.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2014



Le nombre de crémation s'élève à 1455 pour l'année 2018, soit une augmentation de 6% par rapport à 2017, à mettre en lien avec l'évolution du taux de mortalité et à la hausse des volontés de crémation.

LE DEVENIR DES CENDRES



- 34,1% Inhumation
- 25,9% Dispersion
- 14,2% Scellement sur sépulture de famille
- 6,3% Columbarium
- 2,9% Caverne
- 2,7% Dépôt au columbarium
- 14% Autre



Composition
de l'équipe
du crématorium
**4 personnes
à temps complet**

Dont une personne
en cours de
recrutement depuis
la fin d'année 2018.

Tarif de crémation
en 2018

620,96 €

Soit une hausse de +2,12 %
par rapport à 2017,
conformément à la formule
d'actualisation prévue au
contrat.

Total des recettes
762 373 €

Résultat net
135 929 €

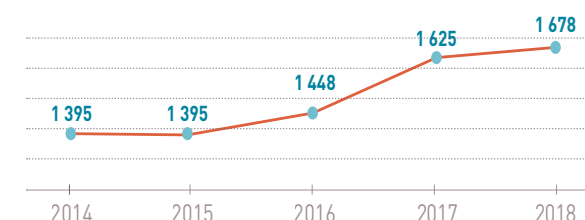
i **POUR PLUS D'INFORMATIONS**
sur le crématorium d'Arcueil, vous
pouvez consulter le site Internet :
crematorium-arcueil.fr

CRÉMATORIUM DU *Parc* À CLAMART

Suite à une procédure de délégation de service public, la convention de concession a été signée avec OGF le 26 novembre 2004. Elle est entrée en vigueur le 1er février 2005. Le crématorium est en fonctionnement depuis mars 2007. Il est situé à l'entrée du cimetière intercommunal du Parc à Clamart, œuvre de l'architecte Robert Auzelle et inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.

En 2018, l'équipement n'a pas connu de travaux de rénovation, mais deux visites de maintenance, un changement de pompe sur la chaudière, un changement des purgeurs et un changement d'un moteur d'extracteur dans la salle des équipements de crémation.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2014



Le nombre de crémation s'élève à 1 678 pour l'année 2018, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2017, à mettre en lien avec l'évolution du taux de mortalité, à la hausse des volontés de crémation et au renforcement de l'accueil de l'équipement.

LE DEVENIR DES CENDRES



- 47,1% Inhumation en sépulture de famille au cimetière
- 24,3% Dispersion
- 19,4% Non communiqué
- 6% Columbarium
- 1,4% Scellement sur sépulture de famille au cimetière
- 1,4% Dépôt
- 0,4% Cavurne



CHIFFRES CLÉS

Composition de l'équipe du crématorium
3 personnes à temps complet
et 2 à temps partiel.

Tarif de crémation en 2018
640,36 €

Soit une hausse de +1,60 % par rapport à 2017, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

Total des recettes
918 173 €

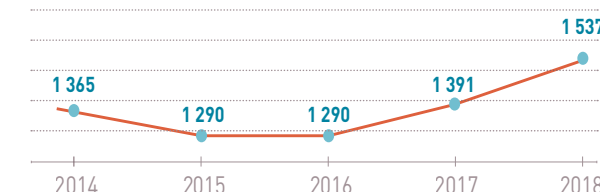
Résultat net
209 430 €

i POUR PLUS D'INFORMATIONS sur le crématorium de Clamart, vous pouvez consulter le site Internet : crematorium-clamart.fr

CRÉMATORIUM DE *Champigny* *sur-Marne*

La société d'économie mixte funéraire de la ville de Paris s'est vu confier, suite à une procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP, la charge de la construction et l'exploitation du crématorium de Champigny-sur-Marne. La convention de concession est entrée en vigueur le 1er octobre 2005. Le crématorium est en fonctionnement depuis mars 2007.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2014



Le nombre de crémations s'élève à 1 537 pour l'année 2018, soit une hausse de 10% de l'activité par rapport à l'année 2017. Une hausse de l'activité malgré un contexte hautement concurrentiel à mettre en lien avec l'évolution du taux de mortalité, à la hausse des volontés de crémation et grâce aux efforts de marketing et de communication.

LE DEVENIR DES CENDRES



- 32% Caveau
- 20% Columbarium
- 18% Dispersion sur site
- 16% Dispersion en pleine nature
- 5% Conservées à domicile
- 2% Cavurne
- 7% Autre



CHIFFRES CLÉS

Composition de l'équipe du crématorium
4 personnes à temps complet

Tarif de crémation en 2018
764 €

Soit une augmentation de +0,26% par rapport à 2017, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

Total des recettes
1 046 152 €

Résultat net
173 669 €

i POUR PLUS D'INFORMATIONS sur le crématorium de Champigny-sur-Marne, vous pouvez consulter le site Internet : crematorium-champigny.fr

CRÉMATORIUM DE *Montfermeil*

UN ÉQUIPEMENT RÉNOVÉ ET MODERNISÉ

Suite à l'adhésion de la commune de Montfermeil au SIFUREP en 2015, le syndicat a repris en gestion la délégation de service public du crématorium de Montfermeil.

Ce crématorium est géré par OGF en vertu d'une délégation de service public renégocié en 2017 et rentrée en vigueur au cours de l'année 2018, pour une durée de 24 ans, soit jusqu'en juillet 2040. Cette délégation de service public a prévu la réalisation d'importants travaux, à la fois d'extension, de rénovation, de mise aux normes du crématorium existant et l'aménagement d'un nouveau site cinéraire contigu. L'ensemble de ces travaux est achevé et doit être inauguré à l'automne 2019.

Les principales réalisations sont les suivantes :

- Création d'un bureau d'accueil, de salles de cérémonie, de locaux pour le personnel et mise en conformité de la filtration du crématorium avec la réglementation.
- Création de nouveaux puits de dispersion dans trois des chambres de verdure, le déplacement et la réinstallation dans les nouvelles chambres de ver-

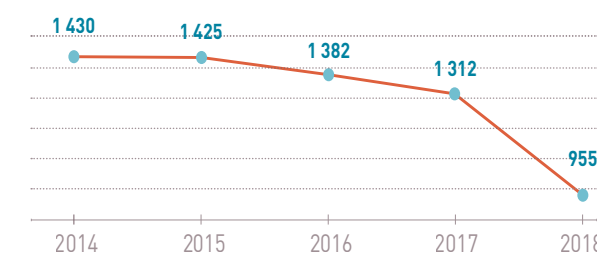


ture de l'ensemble des sépultures (les colonnes de la mémoire, arche du souvenir, livre de la mémoire...), le déplacement des cendres dans les nouveaux puits de dispersion, le dallage en pierre, la plantation des pelouses et des haies de charmilles.

- Conception d'un nouveau jardin du souvenir.
- Mise aux normes de la filtration du crématorium et création de nouveaux fours.
- Réaménagement des espaces extérieurs et création d'une galerie de liaison entre le crématorium et la maison funéraire qui permet aux familles de circuler plus aisément d'un bâtiment à l'autre.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2014



Le nombre de crémations s'élève à 954 pour l'année 2018, soit une baisse de 27% de l'activité par rapport à 2017 qui s'explique par les travaux qui ont nécessité une baisse de crémations possibles et par le report sur d'autres équipements voisins, comme les crématoriums de Saint-Souplets et Mareuil-les-Meaux.

LE DEVENIR DES CENDRES



- 33,4% Inhumation
- 32,1% Dispersion
- 14,1% Columbarium
- 10,3% Non communiqué
- 6,6% Autre
- 2,7% Scellement sur sépulture de famille
- 0,7% Cavurne



Composition
de l'équipe
du crématorium
4 personnes
à temps complet

Le tarif de crémation s'élevait à 519,02 € en janvier 2018, soit une hausse de +1,79 % par rapport à 2017, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

Tarif de crémation
au 1^{er} février 2018

484,80 €

au commencement du nouveau contrat, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

Résultat net
-35 404 €

Le chiffre d'affaires diminue de 25% car un four a été inactif durant les trois quarts de l'année suite à une rénovation importante. La situation devrait se redresser à partir de 2019.

Total des recettes
451 464 €



POUR PLUS D'INFORMATIONS
sur le crématorium de Montfermeil,
vous pouvez consulter le site Internet :
crematorium-montfermeil.fr

Les chambres funéraires

Une chambre funéraire accueille les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation.

LE RÔLE DU SIFUREP

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP contrôle la qualité de service dans les chambres funéraires de Montreuil et de Nanterre auprès du délégataire OGF pour le compte des collectivités adhérentes. Le syndicat négocie les tarifs pour garantir aux familles une totale transparence et une disponibilité des équipements 24 heures sur 24.

LE DÉLÉGATAIRE AU SERVICE DES USAGERS

Le délégataire assure auprès des usagers :

- l'admission et la conservation des corps et des cercueils ;
 - l'accueil des familles ;
 - l'accueil des entreprises funéraires habilitées.
- Ces services peuvent être complétés, à la demande des familles, par les prestations suivantes :
- la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire ;
 - la présentation des corps et des cercueils en salon privé.



CHAMBRE FUNÉRAIRE DE Nanterre

Suite à la procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP, c'est à OGF qu'ont été confiées l'exploitation et la rénovation de cette chambre funéraire depuis 2007 et pour 22 ans. La rénovation de cet équipement a été achevée en 2009.

Cette chambre funéraire comprend :

- des locaux ouverts au public avec un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, six salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels comprenant un hall de réception, une salle de préparation, 28 cases réfrigérées, quatre tables réfrigérantes.

CHIFFRES CLÉS

Nombre d'admissions
1585
soit une augmentation de
5,3% par rapport à 2017

Durée moyenne
du séjour
6,84 jours

Composition de l'équipe
du crématorium
**7 personnes
à temps complet**
et une personne d'astreinte, disponible
en dehors des heures d'ouverture.

Chiffre d'affaires
518 235 €
soit une augmentation
de **8,2%**
par rapport à 2017

Résultat net
43 682 €
soit une augmentation
de **63,9%**
par rapport à 2017

CHAMBRE FUNÉRAIRE DE Montreuil

Suite à la procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP, c'est à OGF qu'ont été confiées l'exploitation et la rénovation de cette chambre funéraire depuis 2008 et pour 22 ans. La rénovation de cet équipement a commencé en 2016 et s'est achevée début 2017.

Cette chambre funéraire comprend :

- des locaux ouverts au public comprenant un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, une salle de cérémonie, quatre salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels comprenant un hall de réception, une salle de préparation, 21 cases réfrigérées.

CHIFFRES CLÉS

Nombre d'admissions
848
soit une augmentation de
7% par rapport à 2017

Durée moyenne
du séjour
6,39 jours

Composition de l'équipe
du crématorium
**2 personnes
à temps complet**
et appui des agents du secteur
de la Seine-Saint-Denis. Une personne
d'astreinte, disponible en dehors
des heures d'ouverture.

Chiffre d'affaires
335 358 €
soit une augmentation
de **7,5%**
par rapport à 2017

Résultat net
33 325 €
soit une augmentation
de **260%**
par rapport à 2017



**AU TOTAL, LES DEUX
CHAMBRES FUNÉRAIRES
DU SIFUREP
ONT TOTALISÉ
2 433 ADMISSIONS.**

LISTE DES DÉLÉGUÉS

[AU 23 AOÛT 2019]

- Délégués titulaires
- **Membres du bureau**
- Délégués suppléants

ALFORTVILLE

- CRESPIN Jacques – *Président Association CARA*
- MAURIER Christiane – *Conseillère municipale*

ANTONY

- COTTENCEAU Armelle – *Maire-adjointe*
- LEMMET Maryse – *Conseillère municipale*

ARCUEIL

- **METAIRIE Christian – 6^e Vice-président – Maire**
- RANSAY Christiane – *Maire-adjointe*

ARGENTEUIL

- CLAVEL Benoît – *Conseiller municipal*
- PERICAT Xavier – *Maire-adjoint*

ASNIÈRES-SUR-SEINE

- BLEU Jean-Claude – *Maire-adjoint*
- GUETTE Danielle – *Conseillère municipale*

AUBERVILLIERS

- PLEE Eric – *Conseiller municipal*
- VALLY Sophie – *Maire-adjointe*

AULNAY-SOUS-BOIS

- EL KOURADI Fouad – *Maire-adjoint*
- RODRIGUES Elisabeth – *Maire-adjointe*

BAGNEUX

- SEISEN Nadia – *Maire-adjointe*
- GABIACHE Claire – *Conseillère municipale*

BAGNOLET

- AKROUR Brahim – *Maire-adjoint*
- COMBES Hervé – *Conseiller municipal*

BIÈVRES

- PARENT Paul – *Maire-adjoint*
- DAUPHIN Eric – *Conseiller municipal*

BOBIGNY

- LEVEQUE Isabelle – *Maire-adjointe*
- AIROUCHE Kahina – *Maire-adjointe*

BOIS-COLOMBES

- CHAUMERLIAC Gilles – *Maire-adjoint*
- VINCENT Henri – *Maire-adjoint*

BOISSY-SAINT-LÉGER

- NOURY Eveline – *Maire-adjointe*
- HUBNER Mauricette – *Conseillère municipale*

BONDY

- VIOIX Michel – *Premier Maire-adjoint*
- BERNIERES Claudine – *Maire-adjointe*

BONNEUIL-SUR-MARNE

- MAZARI Mohamed – *Conseiller municipal*
- ANDRIEU Nathalie – *Maire-adjointe*

BOULOGNE-BILLANCOURT

- TELLINI Philippe – *Maire-adjoint*
- CORNET-RICQUEBOURG Emmanuelle – *Conseillère municipale*

BOURG-LA-REINE

- SCHOELLER Françoise – *Maire-adjointe*
- BARBAUT Virginie – *Conseillère municipale*

BRY-SUR-MARNE

- HILDBRAND Jean – *Maire-adjoint*
- DALLEAU Isabelle – *Conseillère municipale*

CACHAN

- TUPRIE Bernard – *Conseiller municipal*
- ROBIN Pierre-Yves – *Conseiller municipal*

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- **LAMBERT Gérard – 8^e Vice-Président – Maire-adjoint**
- COCQ François – *Maire-adjoint*

CHARENTON-LE-PONT

- LYET Valérie – *Conseillère municipale*
- LEHOUT-POSMANTIER Chantal – *Maire-adjointe*

CHÂTENAY-MALABRY

- DEBROSSE Gilles – *Conseiller municipal*
- PUYFAGES Tatiana – *Conseillère municipale*

CHATILLON

- COUDRETTE Stéphanie – *Conseillère municipale*
- DEVAY Valérie – *Maire*

CHAVILLE

- BOUNIOL Jean-Pierre – *Conseiller municipal*
- BROSSOLLET Anne – *Conseillère municipale*

CHENNEVIERES-SUR-MARNE

- COURTOIS Christine – *Maire-adjointe*
- STHOREZ Didier – *Maire adjoint*

CHEVILLY-LARUE

- BLAS Patrick – *Maire-adjoint*
- RIGAUD Hermine – *Maire-adjointe*

CHOISY-LE-ROI

- ARNAUD Anne-Marie – *Maire-adjointe*
- MORO Christiane – *Conseillère municipale*

CLAMART

- **MILCOS Jean – 9^e Vice-président – Conseiller municipal**
- COSCAS Yves – *Maire-adjoint*

CLICHY-LA-GARENNE

- DELACROIX Agnès – *Maire-adjointe*
- TERRINI Lora – *Conseillère municipale*

CLICHY-SOUS-BOIS

- TAYEBI Samira – *1^{ère} Maire-adjointe*
- DEPRINCE Marie-Florence – *Maire-adjointe*

COLOMBES

- BOLUFER Jean-Paul – *Maire-adjoint*
- LORRAIN Jean – *Conseiller municipal*

COURBEVOIE

- KOSSOWSKI Jacques – *Président – Maire*
- LIMOGÉ Marie-Pierre – *1^{ère} Maire-adjointe*

CRÉTEIL

- PAUTRAT Jean-Pierre
- DUKAN Alain – *1^{er} Maire-adjoint*

DRANCY

- DACHIVILLE Romain – *Maire-adjoint*
- COCOZZA Merzouba – *Conseillère municipale*

DUGNY

- BORDES Gérard – *Conseiller municipal*
- CLAVEL Michel – *Maire-adjoint*

ÉPINAY-SUR-SEINE

- **BLIN Sylvie – 3^e Vice-présidente – Maire-adjointe**
- BOURDI Salah-Eddine – *Maire-adjoint*

FONTENAY-AUX-ROSES

- PORCHERON Jean-Claude – *Conseiller municipal*
- MORIN Michèle-Elizabeth – *Conseillère municipale*

FONTENAY-SOUS-BOIS

- DAMIANI-ABOULKHEIR Loïc – *Maire-adjoint*
- AVOGNON ZONON Clémence – *Maire-adjointe*

FRESNES

- PERRIGAULT Alain – *Maire-adjoint*
- ADDA Bent Nebi – *Conseillère municipale*

GARCHES

- SCHWARTZ Patrick – *Conseiller municipal*
- CHANTEMARGUE Sylvie – *Conseillère municipale*

GENNEVILLIERS

- MERIOT Olivier – *Maire-adjoint*
- COMELLEC-BADSI Morgane – *Conseillère municipale*

GENTILLY

- DAUDET Patrick – *1^{er} Maire-adjoint*
- BRAND Pascal – *Maire-adjoint*

GONESSE

- DUBOIS Jean Michel – *Conseiller municipal*
- CAUMONT Malika – *Maire-adjointe*

GRIGNY

- RIO Philippe – *Maire*
- TROADEC Pascal – *Maire-adjoint*

ISSY-LES-MOULINEAUX

- HELARY-OLIVIER Christine – *Maire-adjointe*
- RADENNE Jean-Marc – *Conseiller municipal*

IVRY-SUR-SEINE

- PETER Séverine – *Maire-adjointe*
- LESENS Evelyne – *Conseillère municipale*

JOINVILLE-LE-PONT

- CHERY Jeannine – *Maire-adjointe*
- REUSCHLEIN Liliane – *Conseillère municipale*

LA COURNEUVE

- HOEN Michel – *Conseiller municipal*
- SAHA Amine – *Conseiller municipal*

LA GARENNE-COLOMBES

- GAILLABAUD Geneviève – *Maire-adjointe*
- AUTAIN Olivier – *Conseiller municipal*

L'HAÏ-LES-ROSES

- JEANBRUN Vincent – *Maire*
- GAVRIL Catherine – *Maire-adjointe*

L'ÎLE-SAINT-DENIS

- FRANÇOIS Alain – *Conseiller municipal*
- MARIOTTE Sophie – *Conseillère municipale*

LA QUEUE-EN-BRIE

- NOVEL Robert – *Conseiller municipal*
- OUAZZIZ Malika – *Maire-adjointe*

LE BLANC-MESNIL

- DI CIACCO Antonio – *Conseiller municipal*
- MEIGNEN Thierry – *Maire*

LE BOURGET

- ROUE Martine – *Maire-adjointe*
- GITENAY Marie-Thérèse – *Maire-adjointe*

LE KREMLIN-BICÊTRE

- POISAT Carole – *Maire-adjointe*
- BOUCHER Cécile – *Conseillère municipale*

LE PERREUX-SUR-MARNE

- CUVILLIER Jean
- COUTURE Eric – *Conseiller municipal*

LE PLESSIS-ROBINSON

- PELTIER Christiane – *Conseillère municipale*
- PECRIAUX Cyril – *Conseiller municipal*

LE PRÉ SAINT-GERVAIS

- JANDIA Arold – *Maire-adjoint*
- BRISCAN Manuella – *Conseillère municipale*

LES LILAS

- MESLIN Gérard – *Conseiller municipal*
- LAGRANGE Christian – *Conseiller municipal*

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

- ASSAYAG Sabrina – *Conseillère municipale*
- CHOLLET Fabrice – *Conseiller municipal*

LEVALLOIS-PERRET

- RAMOND Sylvie – *Maire-adjointe*
- MOISESCOT Philippe – *Conseiller municipal*

MAISONS-ALFORT

- **HERVE Catherine – 5^e Vice-présidente – Conseillère municipale**
- CADEDDU Jean-Luc – *Maire-adjoint*

MAISONS-LAFFITTE

- SALIN Marie-Liesse – *Maire-adjointe*
- COUTANT Ingrid – *Conseillère municipale*

MALAKOFF

- KOECHLIN Pierre-François – *Conseiller municipal*
- LE GUILLLOU Annick – *Conseillère municipale*

MÉRIEL

- DELANNOY Jean-Louis – *Maire*
- LEGRAND Mathieu – *Conseiller municipal*

MERY-SUR-OISE

- RENARD Patrice – *Maire-Adjoint*
- RIO Bernard – *Conseiller municipal*

MONTFERMEIL

- SALVATORE Robert – *Maire-adjoint*
- HUART Marie-Claude – *Maire-adjointe*

MONTREUIL

- VIGNERON Florian – *Maire-adjoint*
- LE CHEQUER Gaylord – *Maire-adjoint*

MONTRouGE

- BOUCHEZ Antoine – *Maire-adjoint*
- GIRAULT Joël – *Maire-adjoint*

NANTERRE

- **HMANI Hassan – 4^e Vice-président – Maire-adjoint**
- MARCHAL Patrice – *Conseiller municipal*

NOGENT-SUR-MARNE

- MARTINEAU Pascale – *Conseillère municipale*
- FOSSÉ Florence – *Maire-adjointe*

NOISY-LE-SEC

- CORDEAU Laurence – *Maire-adjointe*
- HAMRANI Karim – *Maire-adjoint*

ORLY

- FAROUZ Paul – *Maire-adjoint*
- BESSAMI Dahmane – *Conseiller municipal*

PANTIN

- BEN KHELIL Kawthar – *Maire-adjointe*
- AMSTERDAMER David – *Conseiller municipal*

PIERREFITTE-SUR-SEINE

- **JOUVENELLE Guy – 2^e Vice-président Conseiller municipal**
- BOSTON Nadine – *Maire-adjointe*

PONTOISE

- DUPAQUIER Annick – *Maire-adjointe*
- KALNIN Céline – *Conseillère municipale*

PUTEAUX

- LEBRETON Anne-Laure – *Conseillère municipale*
- MADRID Raymonde – *Conseillère municipale*

RIS-ORANGIS

- LIGIER Michel – *Conseiller municipal*
- GAUTHIER Véronique – *Maire-adjointe*

ROMAINVILLE

- CALSAT Patrice – *Maire-adjoint*
- GALION Ange – *Conseiller municipal*

ROSNY-SOUS-BOIS

- BAUDONNIÈRE Nathalie – *Maire-adjointe*
- PINCHON Danielle – *Conseillère municipale*

RUEIL-MALMAISON

- ROUBY Anne – *Maire-adjointe*
- GODON Olivier – *Conseiller municipal*

RUNGIS

- WILLEM Béatrice – *1^{ère} Maire-adjointe*
- MORELLI Antoine – *Maire-adjoint*

SAINT-CLOUD

- PORTEIX Nicolas – *Conseiller municipal*
- ARNAUD Thierry – *Maire-adjoint*

SAINT-DENIS

- ZIDANE Chérifa – *Maire-adjointe*
- GODEFROY Bertrand – *Conseiller municipal*

SAINT-MANDÉ

- WEIL Julien – *Maire-adjoint*
- CULANG Tiffany – *Conseillère municipale*

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

- VISCARDI Jacqueline – *Maire-adjointe*
- CERCLEY Nicole – *Première Maire-adjointe*

SAINT-MAURICE

- DAHAN Claudine – *Maire-adjointe*
- BUDAKCI Michel – *Conseiller municipal*

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

- BACHELIER-ZUCCHIATTI Brigitte – *Maire-adjointe*
- MAGRINO Marie-Louise – *Conseillère départementale*

SAINT-OUEN-L'AUMONE

- MAZAUDIER Roland – *Maire-adjoint*
- CLAIN Marie-Claude – *Conseillère municipale*

SCEAUX

- HOLUIGUE-LEROUGE Roselyne – *Conseillère municipale*
- ARNOULD Catherine – *Conseillère municipale*

STAINS

- MATHIS Olivier – *Conseiller municipal*
- DEFREL Mathieu – *Conseiller municipal*

SUCY-EN-BRIE

- LIBLIN Elisabeth – *Maire-adjointe*
- CHAFFAUD Jean-Pierre – *Maire adjoint*

SURESNES

- **TILQUIN Joséphine – 7^e Vice-présidente – Conseiller municipal**
- DE LAMOTTE Sophie – *Conseillère municipale*

THIAIS

- TORCHEUX Guylaine – *Maire-adjointe*
- MARTINS André – *Conseiller municipal*

VALENTON

- SISSLER Hélène – *Maire-adjointe*
- PERICHON Laurent – *1^{er} Maire-adjoint*

VANVES

- VIGNAUD Valérie – *Maire-adjointe*
- SAIMPERT Françoise – *Maire-adjointe*

VILLEJUIF

- LOUDIERE Laurence – *Maire-adjointe*
- OBADIA Edouard – *Maire-adjoint*

VILLEMOMBLE

- BOYER Marine – *Maire-adjointe*
- LEFEVRE Laure – *Maire-adjointe*

VILLENEUVE-LA-GARENNE

- LACAZE Emilie – *Conseillère municipale*
- CROZZOLO Jean-François – *Conseiller municipal*

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- HENRY Daniel – *1^{er} Maire-adjoint*
- KNOPFER Charles – *Maire-adjoint*

VILLEPINTE

- MARIAGE André – *Maire-adjoint*
- PERRON Christine – *Maire-adjointe*

VILLETANEUSE

- **JUSTE Carinne – 1^{ère} Vice-présidente – Maire**
- BEKLI Abdelkader –



Tour Lyon Bercy
173-175 rue de Bercy
CS 10205
75588 Paris Cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00
www.sifurep.com